

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

29.09.2023 – Début de séance : 20h00 | Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire

En présence de :

François COLLIN – Maire

Philippe MOREL – 1^{er} adjoint

Nathalie ARMAND – 2^{ème} adjointe et secrétaire de séance

Conseillers Municipaux :

Damien HORLAVILLE

Christian SAUVA

Jean-Christophe EYRAUD

Bernard JOURDAN

Delphine REY

Absents : Jean-Pierre GAUTHIER

1/ Demande de participations financières voyages collège et école

Le collège Vivian Maier de Saint Bonnet sollicite une aide financière pour un voyage en Louisiane aux Etats Unis pour les collégiens de 3^{ème}.

Le conseil municipal décide l'attribution de la somme de 100 €.

L'école primaire de Chauffayer demande une subvention de 60€ par enfant pour le financement d'une sortie scolaire en Ardèche au mois de mars 2024 ; 2 enfants de la commune sont concernés.

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 60 € par enfant soit 120 €.

2/ Avenant MNT prévoyance

Les cotisations PREVOYANCE de la MNT vont augmenter de 2% au 1^{er} janvier 2024, le taux de prélèvement passera donc de 0,95% à 0,97%. Un seul agent cotise à cette prestation qui est prélevée sur son salaire avec une participation communale fixée à 1€.

Aucune délibération n'est à prendre pour valider cette augmentation de taux.

3/ Urbanisme

Actuellement, plusieurs dossiers (CU et DP) sont en attente de retour des consultations. Les dossiers situés « hors zone urbanisée » seront étudiés au prochain conseil municipal afin de rendre un avis sur les projets.

4/ Service MEDICOM

La précédente convention avec le service MEDICOM du Centre de Gestion des Hautes-Alpes étant devenue caduque, il y a lieu de la renouveler afin de permettre aux agents de bénéficier des visites médicales obligatoires dans le cadre de leurs emplois respectifs.

Délibération votée à l'unanimité

5/ Référent déontologue

Un référent déontologue a été désigné et dédié à la commune.

Le référent (avocat, juriste....) pourra être consulté en cas de besoin par la Mairie pour l'orienter sur un dossier et assurera un devoir de conseil.

Délibération votée à l'unanimité

6/ Dépenses à imputer à l'article 623 – Budget Commune

La trésorerie générale acceptera de régler dorénavant les frais liés à l'évènementiel et comptabilisés à l'article 623 du budget général de la commune (achat de fleurs, repas, paniers de Noël...) si et seulement si la commune a listé au préalable tous les frais autorisés correspondant à ce poste.

Délibération votée à l'unanimité.

6/ Travaux

Les travaux de la route du Serre à Pouillardencq (devant la chapelle et le terrain de Denis SERVEL) sont accordés.

Ils s'élèvent à 61 409 € HT dont 18 420 € HT sont à la charge de la commune (y compris dans ce montant la réfection du mur d'enceinte de la commune).

Questions diverses

1/ Le logiciel informatique de la Mairie évolue et le coût de son évolution s'élève à 3000 €HT/an.

2/ La route des Vèzes est implantée sur plusieurs terrains privés depuis de très nombreuses années ; la mairie va se renseigner afin de connaître la procédure pour régulariser cette situation.

3/ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est actuellement facturée mensuellement aux locataires communaux sur la base de forfaits. Cette charge, facturée à la commune sur son avis de taxes foncières, doit faire l'objet d'une régularisation annuelle. Cette taxe figure, en effet, parmi les charges récupérables du propriétaire auprès de son locataire.

Cette décision fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

4/ Les bacs roulants installés actuellement devant la salle polyvalente sont remplacés par des colonnes aériennes de tri.

5/ Les travaux sur le Chemin des Auberges devraient débuter d'ici une quinzaine de jours.

6/ Enfouissement des fils à Lesdiguières : les propriétaires des parcelles concernées vont être répertoriés et informés pour demander l'accès dans leur propriété.

7/ Il est prévu le remplacement des pneus neige du Kangoo, ainsi que les téléphones fixes de la Mairie qui ne fonctionnent plus.

8/ La région annonce une aide énergie de 250 € ; les conditions d'éligibilité se trouvent sur le site internet de la Région. On peut consulter l'annonce sur le site de la Mairie.

9/ Le Ministère en charge des routes et infrastructures propose de faire un diagnostic des ponts communaux. Ce diagnostic est gratuit ; la commune s'inscrit au programme.

10/ Le contrat de travail CDD de Christel LAZZARINI en charge du nettoyage des bâtiments communaux est renouvelé pour une période de 2 ans à partir du 1^{er} octobre 2023.

11/ Une ébauche de l'extension de la salle polyvalente a été remise par l'architecte ; le conseil étudie le projet et finalisera avec l'architecte avant l'élaboration des plans définitifs.

Vu pour être affiché le 12 octobre 2023, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fin de séance : 22h30